

Rapport d'inspection N°16-015584  
Inspection de la protection animale en abattoir de  
boucherie



Date de l'inspection : du 20/04/2016 au 22/04/2016

**Partie administrative**

**Structure d'inspection** DDCSPP d'Ille-et-Vilaine  
**Adresse**  
15, avenue de Cucillé  
CS 90 000  
35919 RENNES CEDEX 9  
**email** ddcsp@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Inspecteur(s)**

**Contexte de l'inspection** Programmation

**Établissement inspecté**

**Raison sociale/Dénomination** GALLAIS VIANDES  
**Enseigne établissement/Dénomination** GALLAIS VIANDES  
**N° SIRET / N° NUMAGRIT** 43203391800041  
**Adresse postale** RTE DE ST MEEN  
35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE  
**N°ILU** 35184004

**Inspection : Activité inspectée**

**Type d'activité** Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie  
**Site d'intervention** Chaîne abat anx boucherie-GALLAIS VIANDES  
**Méthode** Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

**Prélèvement(s)**

**Points de contrôle :**

A	Locaux	B - Non conformité mineure
	<i>cf ci-dessous</i>	
A01	<b>Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>La bouverie est actuellement en cours de travaux : refonte complète de la partie veau, partielle de la partie gros bovins ainsi que des quais de déchargement et des parcs extérieurs.</i>	

A0101	Quais et zones de réception	Pas observé
Travaux en cours. Hauteur des quais, parcs extérieurs à contrôler après travaux		
A0102	Logements des animaux tout venant	C - Non conformité moyenne
Les logettes gros bovins sont trop petites, les chaînes blessent les arrières des animaux ( cf photos ). Le nombre maximum par parc de veaux ou de gros bovins, n'est pas indiqué sur les parcs. Absence de revêtement adapté au sol pour les animaux dont le séjour dépasse 12h.		
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	A - Conforme
Travaux en cours : existence de 2 box pour gros bovins à contraintes spécifiques en cours d'agrandissement et existence d'un parc pour veaux fragilisés.		
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	B - Non conformité mineure
Veaux : le sol des couloirs est rainuré et non glissant mais présence en sortie de virage d'un anti recul de couleur noire qui stoppe brutalement la progression des veaux. Gros bovins : l'amenée est bruyante, les anti recul gênants et bruyants. On note un décalage entre le couloir d'amenée et l'entrée du piège.		
A02	Maintenance	C - Non conformité moyenne
Suivi des abreuvoirs insuffisant: veaux : 2 abreuvoirs sont non fonctionnels ( l'eau est coupée pour cause de fuite ) entre les cases 1 et 2, 2 abreuvoirs sont non fonctionnels ( eau coupée ) entre les cases 4 et 5 et 1 abreuvoir est non raccordé case 6 ( cf photo ) Gros bovins : les abreuvoirs des logettes sont fonctionnels mais l'abreuvoir d'un des box grand gabarit est cassé.		
A03	Ventilation	B - Non conformité mineure
Absence de coupe vent ou coupe pluie pour protéger les nouveaux parcs extérieurs veaux.		
A04	Éclairage et ambiance sonore	A - Conforme
Éclairage conforme. Ambiance sonore : travaux en cours. Le nouveau piège d'identification est non bruyant.		
B	Équipements	B - Non conformité mineure
cf ci-dessous		
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	A - Conforme
Matériel spécifique disponible sur site ( cf ci-dessous )		
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
Matériel utilisé : bâton ou pile pour les gros bovins.		
B03	Matériels d'étourdissement	A - Conforme
Matadors conformes: jeu de 2 matadors en bon état d'entretien: vu enregistrement de l'entretien des matadors: quotidien et annuel ( cf document )		
B04	Matériels de saignée	A - Conforme
Abattage traditionnel : jeu de 2 couteaux fonctionnels. Abattage rituel : jeu de 2 couteaux fonctionnels : lame suffisamment longue et affûtée.		
B05	Matériels d'immobilisation	C - Non conformité moyenne
Veau: le piège d'abattage traditionnel ne dispose pas de système d'immobilisation de la tête. Veau : la mentonnière utilisée dans le restrainer lors de l'abattage rituel ne permet pas de soulager l'animal, en cas de besoin, sans avoir à le libérer, de plus elle ne permet qu'une contention forte du veau. Absence de dispositif permettant de s'assurer que les animaux restent au minimum 45 s immobilisés après jugulation lors d'abattage rituel. Vu: le registre des opérations d'entretien du piège gros bovins, pas de registre existant pour le restrainer veau Gros bovins : des travaux sont à venir dans le piège : on note un sol trop glissant entraînant la chute de certains animaux, à l'entrée du piège gros bovin la tôle est usée et potentiellement coupante sur le coté gauche à hauteur de la tête des animaux. Pas de dispositif permettant de s'assurer que l'animal reste		

<b>B06</b>	<b>Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Matador et couteaux.</i>	
<b>C</b>	<b>Personnel</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>cf ci-dessous</i>	
<b>C01</b>	<b>Tenue de travail</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Les tenues des agents opérant avec des animaux vivants sont des tenues sombres conformes, par contre les casques sont blancs.</i>	
<b>C02</b>	<b>Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale</b>	<b>A - Conforme</b>
	<i>Mrs interrogés, ont une bonne connaissance des règles de protection animale.</i>	
<b>C03</b>	<b>Instructions spécifiques disponibles sur site</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Aucune instruction visible sur site : pas d'affichettes en buanderie ou dans le hall d'abattage sur les règles de protection animale, pas d'accès aisé aux instructions.</i>	
<b>D</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>cf ci-dessous</i>	
<b>D01</b>	<b>Comportement du personnel et application des MON</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<i>cf ci-dessous</i>	
<b>D0101</b>	<b>Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<p><i>Travaux en cours : le déchargement et la circulation ne s'effectuent pas de manière optimale en ce moment.</i></p> <p><i>Le tri s'effectue correctement en fonction des ICA ou des animaux à contraintes particulières. On note dans certaines cases une surcharge d'animaux:</i></p> <p><i>Présence de 28 veaux dans la case 12 ( prévue pour 23 veaux sur les plans ).</i></p> <p><i>Présence de 13 bovins allaitants dans la case 7 ( prévue pour 12 ).</i></p> <p><i>Présence de 13 bovins non tués la veille ( arrivés depuis plus 12 heures voir 24 heures ) sans litière et sans nourriture.</i></p>	
<b>D0102</b>	<b>Immobilisation</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
	<p><i>Abattage traditionnel: pas d'immobilisation de la tête des veaux, des gros bovins et des ovins, la cadence et le calme de l'opérateur permettent un assommage conforme malgré cela.</i></p> <p><i>Abattage rituel : l'immobilisation de l'animal est conforme, les veaux sont rentrés 1 par 1 dans le restrainer.</i></p> <p><i>Ovins : les réducteurs pour le piège n'ont pas été mis en place pour les béliers 40027 et 40028 et les animaux ont été placés par l'opérateur à 2 dans le piège et assommés successivement.</i></p>	
<b>D0103</b>	<b>Étourdissement</b>	<b>A - Conforme</b>
	<p><i>Vu les étourdissements des gros bovins : 2190,6910,9060,4907,8095,5785,3479,4037,8097,5782,2573,0911,6784 le 20/04/16.</i></p> <p><i>L'absence de signes de conscience a été vérifiée par l'opérateur à la sortie du piège avant le hissage.</i></p>	
<b>D0104</b>	<b>Mise à mort</b>	<b>D - Non conformité majeure</b>
	<p><i>Veaux : abattage rituel : pas de respect des 45s d'immobilisation pour le veau 4372, pas de respect des 45 s sur la table d'affilage.</i></p> <p><i>Abattage conforme pour les veaux : 0292,1223,3513,6337,1400,7948,1219,0949,1096,1589,1224. Durée d'égouttage conforme 4203 15mn42s ( le 22/04/16 )</i></p> <p><i>Gros bovins : saignée conforme pour les gros bovins mentionnés au D0103. Amélioration nécessaire du temps entre l'assommage et la saignée : 3479: 1mn22 8097: 1mn39: non</i></p>	

respect du temps prévu dans les MON 5782: 1mn17 . Vérification systématique de l'absence de signe de vie avant l'habillage par l'opérateur. Les durées d'égouttage sont de 9060: 7 mn 22s 5782: 8 mn18s: non respect du temps prévu dans les MON  
Gros bovins abattage rituel avec soulagement : vu 5875 et 5885 : conforme.

D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
	<i>Les animaux sont assommés et saignés en bouverie ou dans le camion le cas échéant en présence des services vétérinaires: conforme. La procédure prévoit qu'un vétérinaire extérieur intervient lors de l'absence des services d'inspection : non observé.</i>	
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	D - Non conformité majeure
	<i>cf ci-dessous</i>	
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	D - Non conformité majeure
	<i>Contrôle quotidien et enregistrement des doubles assommages veau et gros bovin par l'opérateur. Contrôle quotidien de l'absence de signes de conscience avant hissage et de l'absence de signe de vie avant habillage par les opérateurs mais pas d'enregistrement écrit de ces contrôles ni de la supervision par les RPA.</i>	
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	D - Non conformité majeure
	<i>Pas d'exploitation des contrôles du double assomage. Pas de registre des RPA concernant les mesures prises pour améliorer le bien être des animaux à l'abattoir.</i>	
<b>E</b>	<b>Enregistrements, agréments, autorisations</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Documents à mettre à jour</i>	
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	B - Non conformité mineure
	<i>Autorisation toujours au nom de la SOCOPA</i>	
<b>F</b>	<b>Plan de maîtrise sanitaire</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Plusieurs documents non fournis ( cf ci-dessous ) et justificatifs entre nombre de veaux abattus en rituel halal le 20/04/16 et les commandes : non fournis.</i>	
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	B - Non conformité mineure
	<i>Annexes du PMS demandées, non fournies.</i>	
F02	Plan de formation du personnel	B - Non conformité mineure
	<i>cf ci-dessous</i>	
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	B - Non conformité mineure
	<i>Documents non fournis.</i>	
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	B - Non conformité mineure
	<i>vues les demandes de certificat de tous les opérateurs concernés et les attestations de formations. Manque la compétence : mise à mort mécanique pour les ovins-caprins.</i>	
<b>G</b>	<b>Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Existence de MON, à adapter plus précisément au site. Pas de document existant sur les contrôles internes des MON</i>	
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
	<i>MON conformes, quelques points à détailler : soins apportés aux animaux restant plus de 12h, modalités pour la traite des vaches laitières restant plus de 12h, procédure en cas de panne ou de grève,détermination de la capacité maximale de chaque emplacement d'hébergement selon l'espèce et la catégorie,...Points déjà mentionnés lors de la dernière inspection.</i>	
G02	MON relatif aux manipulations	B - Non conformité mineure
	<i>MON6-2 : non conforme : mention de l'utilisation de l'asace pour les veaux.</i>	

G03	MON relatif à l'immobilisation	A - Conforme
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	A - Conforme
G05	MON relatif à la mise à mort	A - Conforme
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	B - Non conformité mineure
<i>MON à détailler en fonction des spécificités du site.</i>		

### Évaluation globale de l'inspection

**Évaluation de l'inspection :** C - Non conformité moyenne

**Commentaire :** L'abattage rituel sans soulagement n'est pas réalisé dans le respect de la réglementation, l'absence de contrôles internes par les RPA ne permet pas la mise en place d'actions correctives en cas de problème.

### Rappel des non-conformités par gravité décroissante

D0104	Mise à mort	D - Non conformité majeure
<p><i>Veaux : abattage rituel : pas de respect des 45s d'immobilisation pour le veau 4372, pas de respect des 45 s sur la table d'affalage.</i>  <i>Abattage conforme pour les veaux : 0292,1223,3513,6337,1400,7948,1219,0949,1096,1589,1224. Durée d'égouttage conforme 4203 15mn42s ( le 22/04/16 )</i>  <i>Gros bovins : saignée conforme pour les gros bovins mentionnés au D0103. Amélioration nécessaire du temps entre l'assommage et la saignée : 3479: 1mn22 8097: 1mn39: non respect du temps prévu dans les MON 5782: 1mn17 . Vérification systématique de l'absence de signe de vie avant l'habillage par l'opérateur. Les durées d'égouttage sont de 9060: 7 mn 22s 5782: 8 mn18s: non respect du temps prévu dans les MON</i>  <i>Gros bovins abattage rituel avec soulagement : vu 5875 et 5885 : conforme.</i></p>		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	D - Non conformité majeure
<i>cf ci-dessous</i>		
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	D - Non conformité majeure
<p><i>Contrôle quotidien et enregistrement des doubles assommages veau et gros bovin par l'opérateur.</i>  <i>Contrôle quotidien de l'absence de signes de conscience avant hissage et de l'absence de signe de vie avant habillage par les opérateurs mais pas d'enregistrement écrit de ces contrôles ni de la supervision par les RPA.</i></p>		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	D - Non conformité majeure
<p><i>Pas d'exploitation des contrôles du double assommage.</i>  <i>Pas de registre des RPA concernant les mesures prises pour améliorer le bien être des animaux à l'abattoir.</i></p>		
A0102	Logements des animaux tout venant	C - Non conformité moyenne
<p><i>Les logettes gros bovins sont trop petites, les chaînes blessent les arrières des animaux ( cf photos ).</i>  <i>Le nombre maximum par parc de veaux ou de gros bovins, n'est pas indiqué sur les parcs.</i>  <i>Absence de revêtement adapté au sol pour les animaux dont le séjour dépasse 12h.</i></p>		
A02	Maintenance	C - Non conformité moyenne
<p><i>Suivi des abreuvoirs insuffisant:</i>  <i>veaux : 2 abreuvoirs sont non fonctionnels ( l'eau est coupée pour cause de fuite ) entre les cases 1 et 2, 2 abreuvoirs sont non fonctionnels ( eau coupée ) entre les cases 4 et 5 et 1 abreuvoir est non raccordé case 6 ( cf photo )</i>  <i>Gros bovins : les abreuvoirs des logettes sont fonctionnels mais l'abreuvoir d'un des box grand gabarit est cassé.</i></p>		

<b>B05</b>	<b>Matériels d'immobilisation</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
<p><i>Veau: le piège d'abattage traditionnel ne dispose pas de système d'immobilisation de la tête.  Veau : la mentonnière utilisée dans le restrainer lors de l'abattage rituel ne permet pas de soulager l'animal, en cas de besoin, sans avoir à le libérer, de plus elle ne permet qu'une contention forte du veau. Absence de dispositif permettant de s'assurer que les animaux restent au minimum 45 s immobilisés après jugulation lors d'abattage rituel.  Vu: le registre des opérations d'entretien du piège gros bovins, pas de registre existant pour le restrainer veau  Gros bovins : des travaux sont à venir dans le piège : on note un sol trop glissant entraînant la chute de certains animaux,  à l'entrée du piège gros bovin la tôle est usée et potentiellement coupante sur le coté gauche à hauteur de la tête des animaux. Pas de dispositif permettant de s'assurer que l'animal reste au minimum 45s immobilisé après jugulation lors de l'abattage rituel.</i></p>		
<b>D</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
<i>cf ci-dessous</i>		
<b>D01</b>	<b>Comportement du personnel et application des MON</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
<i>cf ci-dessous</i>		
<b>D0101</b>	<b>Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
<p><i>Travaux en cours : le déchargement et la circulation ne s'effectuent pas de manière optimale en ce moment.  Le tri s'effectue correctement en fonction des ICA ou des animaux à contraintes particulières.  On note dans certaines cases une surcharge d'animaux.  Présence de 28 veaux dans la case 12 ( prévue pour 23 veaux sur les plans ).  Présence de 13 bovins allaitants dans la case 7 ( prévue pour 12 ).  Présence de 13 bovins non tués la veille ( arrivés depuis plus 12 heures voir 24 heures ) sans litière et sans nourriture.</i></p>		
<b>D0102</b>	<b>Immobilisation</b>	<b>C - Non conformité moyenne</b>
<p><i>Abattage traditionnel: pas d'immobilisation de la tête des veaux, des gros bovins et des ovins, la cadence et le calme de l'opérateur permettent un assommage conforme malgré cela.  Abattage rituel : l'immobilisation de l'animal est conforme, les veaux sont rentrés 1 par 1 dans le restrainer.  Ovins : les réducteurs pour le piège n'ont pas été mis en place pour les béliers 40027 et 40028 et les animaux ont été placés par l'opérateur à 2 dans le piège et assommés successivement.</i></p>		
<b>A</b>	<b>Locaux</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
<i>cf ci-dessous</i>		
<b>A01</b>	<b>Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
<i>La bouverie est actuellement en cours de travaux : refonte complète de la partie veau, partielle de la partie gros bovins ainsi que des quais de déchargement et des parcs extérieurs.</i>		
<b>A0104</b>	<b>Couloirs de circulation et d'amenée au piège</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
<p><i>Veaux : le sol des couloirs est rainuré et non glissant mais présence en sortie de virage d'un anti recul de couleur noire qui stoppe brutalement la progression des veaux.  Gros bovins : l'amenée est bruyante, les anti recul gênants et bruyants. On note un décalage entre le couloir d'amenée et l'entrée du piège.</i></p>		
<b>A03</b>	<b>Ventilation</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
<i>Absence de coupe vent ou coupe pluie pour protéger les nouveaux parcs extérieurs veaux.</i>		
<b>B</b>	<b>Équipements</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>

	<i>cf ci-dessous</i>	
<b>C</b>	<b>Personnel</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>cf ci-dessous</i>	
<b>C03</b>	<b>Instructions spécifiques disponibles sur site</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Aucune instruction visible sur site : pas d'affichettes en bouverie ou dans le hall d'abattage sur les règles de protection animale, pas d'accès aisé aux instructions.</i>	
<b>E</b>	<b>Enregistrements, agréments, autorisations</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Documents à mettre à jour</i>	
<b>E01</b>	<b>Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Autorisation toujours au nom de la SOCOPA</i>	
<b>F</b>	<b>Plan de maîtrise sanitaire</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Plusieurs documents non fournis ( cf ci-dessous ) et justificatifs entre nombre de veaux abattus en rituel halal le 20/04/16 et les commandes : non fournis.</i>	
<b>F01</b>	<b>Descriptif des activités concernant les animaux vivants</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Annexes du PMS demandées, non fournies.</i>	
<b>F02</b>	<b>Plan de formation du personnel</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>cf ci-dessous</i>	
<b>F0201</b>	<i>Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA</i>	<i>B - Non conformité mineure</i>
	<i>Documents non fournis.</i>	
<b>F0202</b>	<i>Certificats de compétence opérateur/RPA</i>	<i>B - Non conformité mineure</i>
	<i>vues les demandes de certificat de tous les opérateurs concernés et les attestations de formations. Manque la compétence : mise à mort mécanique pour les ovins-caprins.</i>	
<b>G</b>	<b>Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>Existence de MON, à adapter plus précisément au site. Pas de document existant sur les contrôles internes des MON</i>	
<b>G01</b>	<b>MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>MON conformes, quelques points à détailler : soins apportés aux animaux restant plus de 12h, modalités pour la traite des vaches laitières restant plus de 12h, procédure en cas de panne ou de grève, détermination de la capacité maximale de chaque emplacement d'hébergement selon l'espèce et la catégorie, ...Points déjà mentionnés lors de la dernière inspection.</i>	
<b>G02</b>	<b>MON relatif aux manipulations</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>MON6-2 : non conforme : mention de l'utilisation de l'asace pour les veaux.</i>	
<b>G06</b>	<b>MON relatif à la gestion des animaux à problèmes</b>	<b>B - Non conformité mineure</b>
	<i>MON à détailler en fonction des spécificités du site.</i>	

Signature

Inspecteur(s)

Le 29/04/2016